

Amiens, le 20 octobre 2009

Monsieur le Président,

Suite à notre réunion de travail à propos du développement d'une politique culturelle de proximité et suite au courrier que vous avez adressé au président de la communauté de communes du Pays Hamois, je tenais à vous exprimer quelques réflexions personnelles.

Conformément aux orientations lors du BS2009, vous avez fait le choix de définir des schémas d'équipements structurants, vos collègues de la Région nous y ont habitués. Personnellement j'approuve cette décision pour un développement et une répartition équilibrée des équipements sur le territoire.

Notre groupe avait fait le vœu que notre collectivité puisse mener parallèlement tous les schémas, sachant que différentes directions étaient concernées, pour plusieurs raisons :

- Chacun de nos services pourrait mener son propre schéma d'équipement structurant ;
- Un équipement structurant qui semblerait prioritaire pour un territoire ne le serait peut être pas pour un autre, faudra-t-il alors que certains territoires attendent des années pour voir aboutir un projet qui leur semble prioritaire ?

Je souhaiterais évoquer le projet du territoire du Pays Hamois. Les élus communautaires se sont fixés trois priorités : le développement économique, le logement et la culture. A propos de la culture et de la lecture, je ne vous apprendrai rien en vous disant que notre territoire, notre département de la Somme souffrent d'un manque d'accès à la lecture et à la culture. Le taux d'illettrisme est de 10% en France et près de 15% dans la Somme.

Je veux bien croire que l'apprentissage de la natation est important pour nos jeunes mais pour ma part je suis aussi préoccupé par l'accès à la culture et à la lecture. Professeur d'histoire, je ne peux pas croire que votre priorité parmi les équipements structurants soit les centres nautiques alors que vous ne placez les pôles culturels qu'en 5ème priorité.

Pourquoi ces beaux discours, ces beaux papiers, ces beaux articles, ces belles intentions? Si j'en crois votre volonté affichée lors de la réunion de travail sur la politique de développement culturel, un schéma départemental pour la lecture et le livre devrait être réalisé, si j'en crois le titre de la couverture du magazine vivre en Somme n°42 de octobre 2009 « Culture : Lire, c'est vivre », , permettez, Monsieur le Président, aux habitants du Pays Hamois de vivre mieux en favorisant la réalisation de ce pôle culturel.

Alors vous allez me dire comme M. Stoter a pu l'écrire dans un courrier du 11 septembre au président de la communauté de communes du Pays Hamois que « *pour être pris en*

considération dans le cadre des schémas, les équipements structurants futurs ne doivent pas avoir atteint le stade de la maîtrise d'œuvre, notre collectivité souhaitant conserver SA LIBERTE de décision quant à la pertinence de chaque projet, selon les orientations qu'il retient ». Ce qui revient à dire que seul le Conseil général est capable de savoir et de décréter que tel ou tel territoire doit avoir accès à la culture , au détriment de la demande de nos concitoyens. Vous ajoutez dans ce courrier que « *Compte tenu du planning prévisionnel*, il est vrai que ce pôle culturel du Pays Hamois est un dossier de longue date et bien avancé, *il est toujours possible de solliciter le soutien du Conseil Général, dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire au titre du CIDT* »,

Je vous rappelle que l'enveloppe du CIDT pour le territoire du Pays Hamois s'élève à 563 808 euros pour la période 2009/2011 contre 1,3millions d'euros pour la période 2005/2008. Que les élus communautaires ont réservé une enveloppe pour les communes de Ham et Eppeville non éligibles au dispositif IDEAL. Comme il semblerait que la culture ne soit pas une priorité départementale immédiate tout du moins pour l'aménagement d'équipements structurants, nous devons donc puiser sur l'enveloppe réservée aux priorités du territoire. Or le coût du pôle culturel est d'un peu plus de 1 million d'euros. Tout cela pour vous dire qu'il est indispensable que ces équipements sortent de l'enveloppe CIDT, pas seulement pour le territoire du Pays hamois mais aussi pour le département de la Somme.

La communauté de communes du Pays Hamois vient récemment d'être saisie par le principal du collège Victor Hugo, d'un projet d'ouverture du CDI aux habitants du Pays Hamois. Le Directeur de la Bibliothèque départementale de la Somme, par un courrier du 21 janvier, confirme son soutien au projet dans les termes suivants : je le cite « **soutien à cette opération qui se déroule comme une sorte de préfiguration de la future bibliothèque médiathèque de la communauté de communes du Pays Hamois** »

Ce projet est une priorité pour les élus communautaires car :

Il n'existe pas ce type d'équipement à proximité ;

Ce territoire compte de nombreux établissements scolaires primaires et secondaires et d'associations de dimension culturelle ;

De nombreuses actions autour du livre, de la lecture, de lutte contre l'illettrisme méritent un lieu, un support à leur développement et leur valorisation.

La communauté de communes doit –elle se substituer au Conseil général dans ce projet ou pouvons nous compter sur le soutien de notre collectivité et de quelle manière ?

Monsieur le Président : Serait il plus facile de créer une association locale pour permettre l'accès aux subventions?

Permettez moi de vous préciser et, c'est l'enseignant qui parle, que l'accès à la lecture, à l'information, à l'art, ce qui revient à dire à la culture de manière générale, permet de lutter contre l'illettrisme et d'avoir une ouverture sur le monde en général , ce qui ne peut que renforcer la capacité de nos jeunes et moins jeunes d'être réceptifs à leur environnement et de développer la vision de leur avenir, de parfaire leur sens de l'analyse, de synthèse, mais aussi leur permettre d'accéder à un niveau de connaissance de plus en plus indispensable face à un monde de plus en plus exigeant et rapide.

Vous remerciant par avance de bien vouloir m'informer personnellement des suites que vous comptez donner à cette affaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Grégory Labille